



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-huitième session

3-12 février 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement
social et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :
intégration sociale**

Déclaration présentée par la World Youth Alliance, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2010/1.



Déclaration

1. L'intégration sociale est un processus par lequel tous les membres de la société vivent ensemble et œuvrent de concert pour le bien commun. Pour comprendre ce processus, le mieux est de l'analyser en termes de solidarité. La solidarité étant la base du développement durable et d'une société libre, juste et pacifique, la World Youth Alliance se félicite de pouvoir poursuivre l'examen de l'« intégration sociale » comme thème de la quarante-huitième session de la Commission du développement social.

2. Le thème de l'intégration sociale retenu pour cette année peut être étudié plus avant si on l'entend au sens de « cohésion sociale ». Comme certains pays l'ont fait observer à la quarante-septième session, l'intégration sociale semble relever d'une logique « descendante », où l'État impose l'intégration par la force ou la contrainte. Or le terme « cohésion » suppose un processus plus organique, où les gens sont libres de choisir de vivre ensemble de façon solidaire avec l'encouragement de l'État. Cette expression traduit mieux les aspirations de la communauté internationale en termes de développement social.

Solidarité

3. Nous, jeunes de toutes les régions du monde, nous engageons à pratiquer et promouvoir la solidarité dans toutes les relations humaines. Rappelant que la dignité intrinsèque de chaque personne est le fondement de toutes les interactions humaines justes et que cette dignité est inaliénable et ne saurait en aucune manière être limitée, nous réaffirmons la liberté de chaque individu et sa faculté de choisir d'agir dans le plein respect de la dignité de tous. La reconnaissance de la valeur intrinsèque de tous les êtres humains est le préalable sans lequel il ne peut y avoir de cohésion sociale.

4. La personne humaine et ses relations humaines étant ainsi comprises, nous nous engageons tout particulièrement à faire montre de solidarité envers tous ceux qui vivent dans le besoin, qui subissent les misères et les malheurs de la guerre, qui connaissent la famine, la maladie ou les désordres sociaux et qui vivent dans la pauvreté du désespoir. C'est dans l'esprit de cet engagement que nous avons examiné le thème de la cohésion sociale du point de vue des jeunes, des personnes handicapées et de la famille. La World Youth Alliance s'associe à l'engagement de la communauté internationale en faveur de la cohésion sociale, notamment avec les groupes marginalisés, et en faveur d'un environnement propice à leur plein épanouissement personnel.

Jeunes

5. Les statistiques mondiales sur les jeunes révèlent la nécessité de les intégrer à tout programme de développement. D'après le Rapport mondial sur la jeunesse (2005), les jeunes – définis comme toute personne âgée de 15 à 24 ans – représentent environ 18 % de la population mondiale (1,1 milliard de jeunes), et, avec les enfants, près de 40 %. De nombreux pays du monde, en particulier dans le monde en développement, sont constitués d'une majorité de jeunes qui portent en eux le pouvoir de transformer la société.

6. La pauvreté et les insuffisances qui en découlent en termes de soins de santé, d'éducation et d'emploi font que ce pouvoir créateur des jeunes est pour l'essentiel

inexploité. Environ 238 millions de jeunes vivent dans la pauvreté extrême et 133 millions d'entre eux sont analphabètes. Les jeunes représentent environ 41 % des chômeurs dans le monde. Aujourd'hui, des millions d'adolescents, en particulier des filles, risquent en outre la déscolarisation, ce qui accroît les probabilités de vivre dans la pauvreté et de contracter des maladies infectieuses.

7. Nous demandons aux États et à la société civile d'investir dans les soins de santé de base et de les renforcer, pour que tous les membres de la société soient en meilleure santé et, par là même, en mesure de développer leurs talents et de contribuer au bien commun. L'amélioration des soins de santé de base aura pour effet de diminuer les responsabilités de prestation de soins qui incombent à de nombreux jeunes, en particulier dans le monde en développement, ainsi que de limiter le phénomène de la déscolarisation.

8. Enfin, nous demandons à la communauté internationale de faire montre de solidarité avec les familles – principale influence sur la vie des jeunes – et de s'associer aux familles et aux communautés pour instaurer les conditions les plus propices à leur plein épanouissement.

9. Concrètement, nous recommandons que les États Membres :

a) S'acquittent des engagements qu'ils ont pris de veiller à l'accès à l'éducation primaire et secondaire. Ils devraient aussi collaborer avec la société civile pour renforcer les institutions nationales d'enseignement supérieur et rendre l'université et la formation professionnelle plus accessibles et meilleur marché. Il importe de respecter la place des parents et des familles comme premiers éducateurs des enfants. La famille doit être reconnue en tant que principale structure de la croissance et de la formation continues des jeunes;

b) Lancent, en partenariat avec la société civile, les familles et les communautés, des programmes offrant de nouvelles possibilités éducatives aux enfants et aux jeunes les plus vulnérables ou les plus marginalisés;

c) Élaborent, en collaboration avec le secteur privé, des politiques, en particulier dans les pays en développement, qui permettent aux jeunes de prendre activement part au marché du travail, par le biais de programmes de formation et de stages professionnels.

Personnes handicapées

10. Les personnes handicapées forment une proportion importante de la population mondiale (environ 10 %) et tout indique qu'elles sont surreprésentées parmi les populations pauvres. D'après un rapport du Conseil économique et social de 2008, on compte environ 650 millions de personnes handicapées dans le monde, dont 80 % environ vivent dans des pays en développement, pour la plupart dans la pauvreté. Dans les pays développés, les personnes handicapées sont victimes d'une discrimination qui limite leur participation à la société. Trop souvent l'État et la communauté ne dispensent pas aux personnes handicapées les soins de santé spéciaux et les services éducatifs nécessaires à leur plein épanouissement.

11. Les problèmes de pauvreté et d'exclusion dont souffrent les personnes handicapées tiennent d'abord aux préjugés culturels qui font des personnes handicapées des membres indésirables de la société, et ce aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans de nombreux pays, on a

recours au diagnostic génétique et aux technologies de dépistage prénatal pour identifier tout handicap avant la naissance, handicap qui est souvent le seul motif d'interruption de la grossesse. Cette pratique, qui méconnaît la dignité et la valeur intrinsèques de la personne handicapée, doit être découragée par la Commission et considérée comme une violation des droits de l'homme.

12. La solidarité avec les handicapés demande que l'on apprécie leurs talents particuliers et leurs contributions personnelles à la société. Nous demandons aux gouvernements et à la société civile d'élaborer des politiques et de mettre en place des structures qui permettront aux personnes handicapées de s'intégrer et de participer à la vie économique, sociale et politique. Ces politiques et structures devraient répondre aux besoins spéciaux des personnes handicapées en matière de santé, d'éducation et de développement personnel et aider ceux qui leur dispensent des soins, en particulier leurs familles et leurs communautés.

13. Concrètement, nous recommandons que les États Membres :

a) Élaborent des programmes, en collaboration avec la société civile, qui encouragent des attitudes culturelles positives à l'égard des personnes handicapées. Ces programmes devraient offrir un appui et des ressources aux familles et aux autres personnes qui prennent soin des personnes handicapées;

b) Promeuvent des possibilités de formation correspondant aux besoins des personnes handicapées pour favoriser leur intégration à la société;

c) Protègent les personnes handicapées et les autres membres vulnérables de la société contre les pratiques discriminatoires qui nient leurs droits fondamentaux, en particulier le recours aux technologies médicales de dépistage des handicapés avant leur naissance pour justifier l'interruption de la grossesse. La Commission doit condamner sans ambages ces pratiques;

d) S'acquittent de leurs engagements internationaux dans les domaines des soins de santé, des équipements, de la bonne gouvernance et de la sécurité, et prennent des dispositions pour répondre aux besoins spéciaux des membres les plus vulnérables de la société.

Familles

14. La famille est le fondement de la société et la matrice des générations futures. Unité de base de la société, elle assure la pérennité de la civilisation et de la culture. Elle assume des tâches essentielles pour le bien de tous, en particulier des plus faibles et des plus vulnérables. La famille est le meilleur exemple de la solidarité entre générations, et son échec a des conséquences tragiques pour ses membres, en particulier pour les enfants et, de plus en plus, pour les personnes âgées.

15. Nous demandons aux États de s'associer aux familles et aux communautés pour répondre aux besoins de développement des personnes marginalisées socialement. Cette association passe par la création de possibilités d'emploi et l'élimination des pratiques d'emploi discriminatoires, en particulier à l'encontre des personnes âgées et des femmes. En outre, la communauté internationale doit s'acquitter des engagements qu'elle a pris dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des équipements, de la bonne gouvernance et de la sécurité. Les familles, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté, supportent de façon disproportionnée les effets des lacunes dans ces domaines clefs du développement.

16. Concrètement, nous recommandons que les États Membres :

a) S'associent, en coordination avec les acteurs de la société civile, aux familles, en particulier dans les pays dont la population vieillit rapidement, pour élaborer des programmes et allouer des ressources afin de faciliter la prestation de soins à la maison et de favoriser la solidarité entre les générations;

b) Élaborent des structures économiques qui ne compromettent pas les choix de chaque famille, en veillant à répondre aux besoins d'éducation et autres besoins de développement de leurs enfants et en répondant aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées;

c) Élaborent, en partenariat avec la société civile, des politiques propices à la croissance économique, à la création d'emplois, à l'accès aux soins de santé de base et à l'éducation, en particulier pour les familles vivant dans les zones rurales.

17. Chacun a une contribution importante à apporter à la communauté humaine, mais nombreux sont ceux à qui cette chance est refusée. La cohésion sociale est indispensable au plein épanouissement et au bien-être de tous les membres de la société, en particulier les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les familles qui vivent dans la pauvreté.
